



## COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL de MOULINS LA MARCHE

Date du Conseil Municipal : 3 Juillet 2019

Les Membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie à 20H00 sous la Présidence de M. **Fabrice GLORIA** Maire

Etaient présents : GLORIA Fabrice, MICHEL Benoît, FARDOIT Jean, VITRY Sandrine, HAUVILLE Anne, PRUNIER Patrick, BOURCET Benoît, HAYERE Michelle, LECHAT Anne-Sophie,

Excusés : JANVIER Alain, DE LA HITTE Edouard, PREVOST Eric, CASTEL Guillaume, VASSEUR Dominique

Secrétaire de séance : HAUVILLE Anne

Pouvoirs : JANVIER Alain donne pouvoir à GLORIA Fabrice  
PREVOST Eric donne pouvoir BOURCET Benoît  
DE LA HITTE Edouard donne pouvoir à VITRY Sandrine  
CASTEL Guillaume donne pouvoir à MICHEL Benoît  
VASSEUR Dominique donne pouvoir à FARDOIT Jean

### ORDRE DU JOUR

#### Encaissement d'un chèque

Arrivée de M. Prunier à 20h20.

M. le Maire informe les membres du conseil municipal de la réception d'un chèque d'un montant 2 700 euros émanant de l'association Sports Loisirs Culture. En effet, divers demandes de subvention avaient été effectuées auprès de différents organismes pour le financement des travaux de rénovation du cinéma. Le Crédit Agricole a octroyé une aide de 2.700 euros via l'Association Sports Loisirs Culture, et plus précisément, via le ciné-club.

Cette association nous reverse donc le montant de la subvention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter l'encaissement du chèque de 2700 euros émanant de l'association Sports Loisirs Culture.

#### Devis

M. le Maire indique avoir reçu plusieurs devis pour la réalisation d'une aire de jeux. La demande précisait une structure sur le thème « château-fort », une cabane, un jeu ressort, un module d'équilibre, un panneau indicatif et le passage d'un bureau de contrôle.

Quatre devis nous sont parvenus :

|   |                     |                |
|---|---------------------|----------------|
| - | Kompan :            | 29 708.40€ TTC |
| - | Julien et Legault : | 29 964.60€ TTC |
| - | Qualicité :         | 30 198.60€ TTC |
| - | Husson :            | 33 125.04€ TTC |

Des différences entre les devis sont relevées quant aux structures proposées et au sol. L'aspect esthétique des jeux proposés est pris en considération.

Les structures Kompan plaisent au conseil municipal par leurs aspects (château fort et carrosse). Cependant, la société Kompan, qui est la moins disante, ne met pas de sol amortissant en place et ne compte pas le passage d'un bureau de contrôle.

Julien et Legault propose les structures Kompan. Et met en place un sol amortissant pour la grande structure et le carrosse. Le ressort et le jeu d'équilibre seront fixés sur la pelouse.

Qualicité propose une offre intéressante mais le visuel de la structure ne plait pas aux membres du conseil municipal. Le devis de la société Husson quant à lui est trop élevé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir le devis de l'entreprise Julien et Legault pour un montant de 29 964.60€.

### **Plan d'adressage des communes**

M. le Maire fait état de la réunion de conseil communautaire où le point de l'adressage des communes a été abordé. La mise en place de la fibre optique sur le territoire implique un numérotage et un adressage de toutes les voies. De plus, cet adressage permet une meilleure reconnaissance lors de l'intervention des secours, des livraisons, de la distribution du courrier et des fournisseurs tels qu'EDF, les télécoms...

Pour notre commune, le bourg est déjà adressé. Cependant, certaines nouvelles constructions ou bâti ancien n'ont pas de numéro. Il conviendra de leur attribuer un.

Pour ce qui est de la campagne, tout est à faire. Il s'agit de répertorier les voies, de leur donner un nom, et de numéroter chaque habitation.

La Poste propose un audit et conseil avec la réalisation d'un projet d'adressage. Le coût de cette prestation est de 4 500 euros HT.

M. le Maire souhaite constituer un groupe de travail pour la mise en place du plan d'adressage de la commune.

Mmes Vitry, Lechat, Hayère et M. Prunier se proposent pour intégrer le groupe de travail

M. Michel propose de se rapprocher de l'INSEE pour obtenir certaines informations.

M. le Maire indique qu'une campagne d'élagage devra être effectuée pour le passage de la fibre optique. En effet, le déploiement de celle-ci ne se fera pas uniquement en enfouissement, mais aussi en aérien. Orange fera un repérage des haies concernées. Un courrier sera alors envoyé aux propriétaires des haies pour procéder à cet élagage. En cas de non réalisation, il y aura un second envoi, une mise en demeure et la réalisation des travaux facturés ensuite au propriétaire.

M. le Maire propose que ce dossier soit terminé pour la fin du mandat.

### **Divers**

M. le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une réunion avec un bureau d'étude retenu par la CDC, s'est déroulée fin juin pour envisager les travaux de rénovation du gymnase. Le résultat de cette étude devrait être transmis pour la fin juillet.

Cette étude permettra à la CDC de monter un plan de financement et de lancer des appels d'offre. Il reste à espérer que ce projet soit engagé avant la fin du mandat pour qu'il n'y ait pas de remise en cause des engagements pris par le président de la CDC.

### **Questions diverses**

M. Fardoit s'interroge sur les travaux de la Rue Jean Gabin.

M. le Maire lui indique que la phase d'étude menée par Métropole 61 est toujours en cours. Les travaux ne débuteront pas en 2019.

Mme Hayère propose que la section peinture de l'association SLC organise une demi-journée peinture dans les rues de Moulins-la-Marche. Cela permettrait de promouvoir cette activité.

M. le Maire est favorable à cette action.

M. Prunier arrive d'une réunion de commission scolaire. Les effectifs pour l'école des sources est en hausse pour la rentrée 2019, avec 168 élèves.

Il indique aussi que la CDC rencontre certains problèmes quant au versement de subventions et dont les projets se retrouvent bloqués.

Mme Hauville demande si l'organisation de la Fête des Potiers se déroule normalement.

M. le Maire lui répond que tout se passe parfaitement. Cette année, il y aura des stands dans la rue de l'Abreuvoir. De plus, l'école des Pompiers sera présente pour des démonstrations.

La commune a pris en charge un troisième mât d'éclairage qui sera installé sur le parking. En effet, après le feu d'artifices, qui sera en musique cette année, il est nécessaire d'apporter un éclairage qui permet aux visiteurs de retrouver leurs véhicules.

M. le Maire rappelle que les courses auront lieu le 7 juillet sur l'hippodrome.

Les 13 et 14 juillet, sur l'hippodrome encore, se déroulera le ball-trap.

Et le 14 juillet, dans les rues de Moulins-la-Marche, il y aura le vide-grenier de l'Union commerciale et artisanale.

Prochaine séance le 4 septembre 2019.

Levée de séance à 21h15.

GLORIA Fabrice

MICHEL Benoît

FARDOIT Jean

VITRY Sandrine

HAUVILLE Anne

PRUNIER Patrick

BOURCET Benoît

HAYERE Michelle

LECHAT Anne-Sophie